

Déclaration sur le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) aux élections professionnelles au sein de l'UES Astek.

Les « négociations » relatives au PAP ont duré trop longtemps. Après plus d'un an et demi de réunions, de juillet 2013 à novembre 2014, la version proposée à la signature nous semble correspondre, à quelques aménagements près, à la position initiale de la direction, et bien éloignée des revendications portées, ensemble ou individuellement, par les organisations syndicales.

Concernant d'abord le périmètre des élections professionnelles :

- l'UES ne couvre pas tous les salariés du sous-groupe Astek travaillant en France : ainsi, la société *Astek International* n'a toujours pas été intégrée à l'UES
- a fortiori, l'UES est très lacunaire concernant le groupe Robinson, en n'incluant pas la filiale *Intitek*, par exemple, ni la holding mère *Robinson Technologies*, ce que la loi prévoit pourtant.

Cela a un impact important sur la représentation des travailleurs et travailleuses concernés, sur leur couverture par les accords négociés au sein de l'UES, ainsi que sur l'étendue de la compétence des instances de représentation du personnel. Nous estimons que ces manquements, imputables à la position rigide et inflexible de la direction du groupe et de son actionnaire principal, est très préjudiciable à l'ensemble des salarié-e-s et aux instances les représentant.

Une durée de mandature trop longue épuise les élus et n'est pas cohérente avec la durée moyenne de présence dans les effectifs inférieure à 3 ans. Qui plus est, les deux dernières mandatures ont été prolongées d'un an par rapport à la durée initialement négociée. Si les difficultés de négociation à Astek semblent expliquer ces prorogations, force est de constater que la direction ne fait rien pour favoriser la rotation des mandats nécessaire au bon fonctionnement des instances. Solidaire Informatique avait ainsi proposé une durée de 2 ans, voire 2 ans et demi.

Le contenu de cet accord est incompréhensible tant sur le plan du découpage que sur celui du nombre d'élus. La mise en place d'un CE unique, alors que l'organisation opérationnelle se base sur quatre régions, se justifie uniquement par la volonté de la direction de réduire le nombre de réunions et de représentants du personnel, sans prendre en compte le temps et l'argent dépensés par les déplacements des élus. Solidaire Informatique regrette que ces considérations aient prévalu sur l'efficacité des instances. Ce découpage risque d'engendrer un comité qui ne reflète pas la diversité, notamment géographique, de notre groupe : un comité trop gros, avec trop de sujets à traiter, des difficultés de fonctionnement accrues et, plus encore, déconnecté de la réalité quotidienne des salarié-e-s.

Le recours au vote électronique pour cette élection répond lui aussi à une problématique purement économique. L'impossibilité de garantir les principes essentiels d'un vote (confidentialité, transparence, liberté du vote, possibilité de son contrôle a posteriori) ainsi que les retours d'expérience déjà nombreux avaient mené Solidaires Informatique, dès 2012, en congrès, à se prononcer négativement sur la mise en place d'une telle solution d'apparence seulement profitable aux salarié-e-s.

A travers ses propositions, Solidaire Informatique a toujours défendu l'intérêt général des salarié-e-s, la santé des élu-e-s et un fonctionnement des instances plus efficace, sans penser à des hypothétiques intérêts électoraux.

En particulier, nous avons sans cesse alerté direction et organisations syndicales sur le risque de professionnalisation de la fonction de représentant du personnel, et indiqué qu'il était préférable d'avoir plus d'élus avec moins de temps de délégation plutôt que l'inverse.

Solidaires Informatique tient finalement à relever la manière déplorable dont les négociations se sont déroulées. Alors qu'il était clairement établi, entre toutes les parties, que les moyens des instances représentatives seraient une base importante de la négociation ; le champ de cette négociation a finalement changé au dernier moment, suite à une demande de négociation séparée de la part de la CFDT, que la direction a acceptée. L'ensemble des OS non-représentatives, ainsi que la CFTC, représentative, ont déploré ce revirement, consistant à confisquer les négociations par une organisation syndicale pouvant encore signer seule un accord, à quelques mois des élections, et un an après la date d'expiration normale de son mandat.

Face à tous ces constats, **Solidaire Informatique ne signera pas un tel accord**, préjudiciable à l'ensemble des salariés du Groupe Astek-Robinson.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité d'améliorer le fonctionnement des instances, les conditions de travail des représentant-e-s des salarié-e-s, et trouver, autant que possible, des convergences d'actions avec les autres organisations syndicales au sein de notre entreprise.

Paris, le 14 novembre 2014